



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance chômage : le décret raccourcissant les droits au 1^{er} février est pire qu'annoncé

Le décret réduisant les droits à assurance chômage a été publié ce vendredi 27 janvier par le gouvernement, seulement cinq jours avant l'entrée en vigueur au 1^{er} février des règles encore durcies.

Par ce texte, le gouvernement acte le principe de « contracyclicité » – c'est-à-dire une variation selon le taux officiel de chômage – mais, en réalité, une violente baisse de la durée maximale des allocations chômage de 25% pour les allocataires. La moitié d'entre elles et eux vont y perdre, entre 2 et 9 mois d'indemnisation.

Si le gouvernement avait finalement renoncé à y introduire une baisse encore plus importante des droits de 40%, il prend par surprise les organisations syndicales – toutes opposées à cette réforme - en ne confirmant pas toutes les exceptions promises.

En effet, les bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle et marins sans exception devaient échapper à l'application de la réforme.

Finalement, le ministère du Travail en a décidé autrement, sans aucune consultation des organisations syndicales et patronales : les bénéficiaires des CSP seront bien touchés par la baisse de droits à l'issue de leur année sous CSP, en cas de retour au chômage sous le régime de droit commun.

Parmi les marins, les marins pêcheurs sont concernés par la baisse, contrairement aux gens de mer ; une absurdité sur laquelle la CGT a alerté dans le vide.

Le gouvernement a pris les commandes de la gestion du régime d'assurance chômage jusque fin 2023 pour passer en force son décret et casser les droits des demandeuses et demandeurs d'emploi, tout en manipulant les chiffres du chômage et en accélérant les radiations.

La réforme d'assurance chômage qui entre en vigueur mercredi 1^{er} février touchera notamment de plein fouet les seniors, alors même que la réforme des retraites prévue par l'exécutif terminera de les envoyer droit vers les minima sociaux.

C'est pour cela et contre toutes les réformes brutales et injustes du gouvernement que la CGT appelle à une mobilisation encore plus forte le 31 janvier prochain aux côtés de toutes les organisations syndicales.

Montreuil, le 27 janvier 2023